

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00676 Numéro SIREN : 483 948 923 Nom ou dénomination : A T 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 2140

Désignation de l'entreprise		SAS AT2M		Résidence le Sextant		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Zac Hausquette		64600 ANGLET			
SIRET		4 8 3 9 4 8 9 2 3 0 0 0 3 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092020		30092019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	3 330	016	3 330		
	Immobilisations corporelles*	028	163 660	030	137 151	26 509	37 985
	Immobilisations financières* (1)	040	2 070	042		2 070	2 040
	Total I (5)	044	169 060	048	140 481	28 579	40 025
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	48 014	062	48 014	25 884
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	61 761	070	61 761	61 981	
		072	14 273	074	14 273	11 853	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	41 117	086	41 117	245 017	
	Charges constatées d'avance *	092	1 968	094	1 968	10 654	
	Total II	096	167 133	098	167 133	355 388	
	Total général (I + II)	110	336 192	112	140 481	195 711	395 413
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000	1 000			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	158 925	131 210			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(26 262)	27 714			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	143 663	169 925			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 469	13 814			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	31 483	32 676			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	17 096	178 999			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	52 048	225 488				
Total général (I + II + III)	180	195 711	395 413				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 070	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 429	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AT2M		Exercice N clos le 30092020		Exercice N-1 clos le 30092019		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	167 525		209 851
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	168 033		192 651
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230		1 198		11 393	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		336 756		413 894	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		96 096		118 487	
	Variation de stock (marchandises) *			236		(22 130)		(12 556)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		146 899		104 666	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 142	244	3 822	3 211	
	Rémunérations du personnel *			250		87 893		108 007	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		31 091		38 795	
	Dotations aux amortissements *			254		19 875		19 797	
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		260	518	3 296	
	Total des charges d'exploitation (II)				264		364 064		383 702
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(27 308)		30 192	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280		9		211	
	Produits exceptionnels (IV)			290		780			
	Charges financières (V)			294		67		147	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	155	65	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		(480)		2 477	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(26 262)		27 714	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	26 262	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251	955		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Divers* (créance due au report en arrière du déficit)	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction non-exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1	352		354	25 787	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (entreprises I.S. seulement)			Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	25 787	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

A.T.2.M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC de Hausquette - Résidence Le Sextant
1 allée de la Lyre, 64600 ANGLET
483 948 923 RCS BAYONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 22 FEVRIER 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2020

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -26 261,56 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-26 261,56 euros
Imputée en minoration du compte « autres réserves »	-26 261,56 euros
Qui s'élève ainsi à 132 663,10 euros.	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente

Signé



12 MARS 2021

A.T.2.M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC de Hausquette - Résidence Le Sextant
1 allée de la Lyre
64600 ANGLET
483 948 923 RCS BAYONNE

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE
1 avenue Marie Anne de Neubourg – BP 18180
64181 BAYONNE

A ANGLET
Le 11/03/2021

Objet : Transmission des documents d'approbation des comptes.

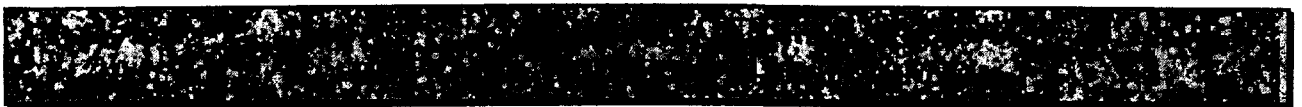
Messieurs,

Nous vous adressons sous ce pli pour dépôt à votre greffe, concernant les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020 :

- Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020,
- La résolution d'affectation du résultat,

Et un chèque de 45,20 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé de dépôt des comptes directement à :



Dans l'attente,

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

LA PRESIDENTE

Signé